



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

*La Ministre*

Cab/PLF/VP/060348

Paris, le

29 JUN 2009

Docteur,

Par lettre du 8 juin 2009, vous appelez de nouveau mon attention sur la situation de l'enseignement de la médecine générale.

Vous regrettez que la nomination d'enseignants titulaires ne soit pas encore intervenue et vous souhaitez, par ailleurs, que des enseignants associés continuent d'être recrutés.

Comme vous le savez, je n'ai eu de cesse, depuis ma prise de fonction à la tête du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, de favoriser le développement de la filière de médecine générale au plan universitaire.

Depuis l'adoption de la loi de février 2008, le décret portant statut des enseignants de médecine générale et ses arrêtés d'application ont été publiés après une large concertation, avec notamment votre organisation syndicale.

Consciente de l'enjeu de votre discipline dans le milieu médical, j'ai demandé à mes services, malgré le contexte budgétaire contraint, de mener pour l'année 2009-2010, de façon concomitante :

- les opérations d'intégration ;
- les nominations d'enseignants associés ;
- la mise en place des nouveaux concours.

C'est ainsi que :

10 professeurs associés seront intégrés dès la rentrée universitaire 2009 dans le corps des professeurs titulaires de médecine générale ;

8 maîtres de conférences associés pourront être nommés également à la prochaine rentrée universitaire et 8 maîtres de conférences associés pourront être promus au rang de professeur associé de médecine générale.

Docteur Vincent RENARD  
Syndicat National des Enseignants  
de Médecine Générale  
6 bis rue des 2 communes  
94300 VINCENNES

.../...

En ce qui concerne les concours de recrutement d'enseignants titulaires de médecine générale, ils devraient être mis en place à la session 2010, sous réserve des disponibilités budgétaires dégagées.

Je crois utile, également, de rappeler l'effort sans précédent de mon département ministériel pour favoriser, avec l'aide des doyens de faculté de médecine, le recrutement de chefs de clinique de médecine générale : 31 pour les années 2007 et 2008, auxquels vont s'ajouter, pour la rentrée 2009, 16 autres. Je peux vous assurer que les doyens, qui sont les maîtres d'œuvre de la révision des effectifs, sont extrêmement attentifs aux activités des départements de médecine générale qu'ils soutiennent avec les moyens appropriés pour leur développement.

La médecine générale est précisément au cœur des discussions relatives aux révisions des effectifs que mon cabinet conduit avec les doyens en ce moment.

Vous comprendrez que c'est d'abord dans ce cadre que les questions relatives aux personnels enseignants de médecine générale doivent être discutées dans la mesure où cette discipline est, désormais, une discipline à part entière.

En ce qui concerne plus particulièrement les travaux de la commission nationale d'intégration, j'ai souhaité, ainsi que mon conseiller l'avait indiqué à la session plénière du Conseil national des universités des disciplines médicales, examiner avec la plus grande attention ses conclusions.

Afin de prononcer les intégrations mentionnées au début de la présente lettre, il convenait de m'assurer auprès des doyens de la possibilité de dégager les emplois nécessaires.

Pour 2010, j'ai demandé aux doyens d'élaborer des propositions d'intégration au vu des résultats de la commission nationale d'intégration qui leur sont communiqués, en tenant compte néanmoins du nécessaire équilibre avec les autres spécialités.

Soyez assurés que le développement de la médecine générale au sein des facultés de médecine demeure l'une de mes priorités et que tous les moyens budgétaires dont je dispose seront mobilisés à cet effet.

Je vous prie d'agréer, Docteur, l'expression de ma meilleure considération.



Valérie PECRESSE